

SECTION 1. IDENTIFICATION

| | |
|---------------------------------------|---|
| Identificateur du produit | Polyuréthane à base d'eau industriel - Comp. A PE700225 - PE700226 - PE700227 |
| Autres moyens d'identification | N.D. |
| Usage recommandé | Revêtement polyuréthane à base d'eau |
| Restrictions d'utilisation | Inconnu |
| Identificateur du fournisseur | SCI COATINGS INC. 2821 Boulevard Le Corbusier Laval, Québec Canada H7L 4J5 www.scicoatings.com |
| No. 24 -hres | Numéro d'urgence 24 heures au Canada (CANUTEC): (613) 996-6666 |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|--|
|  | Classification |
| | Toxicité aiguë Oral et cutanée Catégorie 1 Irritation de la peau Catégorie 2 Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1 Possible réaction allergique cutanée Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Catégorie 1 |
| | Éléments d'étiquetage |
| | Mention d'avertissement |
| | Attention |
| | Mention de dangers |
| | H315: Provoque une irritation de la peau. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| | Conseil(s) de prudence |
| | Prévention: |
| | P261 : Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. P264 : Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection. P233 : Garder le couvercle du récipient bien fermé après une utilisation partielle ou lors du stockage. P402 + P235 : Conserver dans un endroit frais et sec. P411 : Conserver à des températures ne dépassant pas le point de congélation. P391 : Collecter les déversements. P501 : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales. Réponse : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux pratiques de sécurité. P302 + P352 : en cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. P305 +P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continuez à rincer. P313 + P333 +P337 : Consulter un médecin : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée ou si l'irritation oculaire persiste. |
| Autres dangers: | |
| Tenir à l'écart des enfants et des animaux | |

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | Numéro de CAS | % Par poids |
|--------------|---------------|-------------|
|--------------|---------------|-------------|

Notes: AUCUN INGRÉDIENT DANGEREUX NE S'APPLIQUE

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Amener le patient à l'air frais. Administrer le bouche à bouche si le patient ne respire pas. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si vous ressentez un malaise.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Donner deux verres d'eau pour la dilution. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation

Peut provoquer des symptômes d'allergies ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

En cas de contact avec la peau

Nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion

L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Instructions particulières

Si un médecin ou une assistance médicale est nécessaire, apporter avec soi le contenant ou l'étiquette.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

En cas d'incendie : brouillard d'eau, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus de produits de combustion avec des compositions variables qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et des vêtements de protection contre l'incendie. Évitez tout contact avec ce matériau pendant les opérations de lutte contre l'incendie. En cas de contact, enfiler des vêtements de lutte contre l'incendie entièrement résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
 Zone dégagée. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Portez des vêtements et des équipements de protection individuelle appropriés.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
 Pour le confinement, assurez-vous d'une ventilation adéquate et absorbez tout déversement avec un liant liquide inerte et éliminez les déchets en toute sécurité.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
 Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les zones exposées soigneusement après manipulation. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas. Assurer une ventilation adéquate. Portez un équipement de protection individuelle approprié. Évitez d'utiliser des bandes chauffantes électriques. Éviter le rejet dans l'environnement. Respectez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage
 Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conservez-les conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
 Tous les vêtements de protection doivent être convenablement propres et disponibles pour s'habiller avant le travail. Les mesures ou contrôles d'ingénierie et les recommandations en matière d'EPI ne sont que des lignes directrices et peuvent ne pas s'appliquer à toutes les situations. Données non disponibles. Pour plus d'informations, veuillez consulter les exigences correspondantes sous <http://www.ccohs.ca/topics/hazards/chemical/chemicals/>

Contrôles d'ingénierie appropriés
 Ventilation locale requise. L'air d'appoint doit être fourni pour équilibrer l'air qui est éliminé par une ventilation locale ou générale. Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition permise. Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. S'assurer que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Mesures de protection individuelle
Mesures générales
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Si les vêtements entrent en contact avec du matériel, ne pas le laisser sortir du lieu de travail. Nettoyez les mains et la peau exposée après le travail et avant les pauses.

Protection des yeux et du visage
 Utiliser des lunettes de sécurité hermétiquement fermées ou des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux qui sont résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau
 Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements imperméables, si nécessaire, afin de ne pas entrer en contact avec le produit.

Protection des voies respiratoires
 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.



SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|-----------------|
| Apparence | Liquide laiteux |
| Odeur | Non disponible |
| Seuil olfactif | Non disponible |
| pH | Non disponible |
| Point de fusion / congélation | Non disponible |
| Point initial | 100°C |
| Point d'éclair | >90 °C |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible |
| Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosibilité. | Non disponible |
| Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosibilité. | Non disponible |
| Tension de vapeur | Non disponible |
| Densité de vapeur | Non disponible |
| Densité relative (eau=1) | 1.04 |
| Solubilité dans l'eau | Partielle |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible |
| Température de décomposition | Non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Stables dans les conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Condition à éviter | Évitez que les températures ne dépassent le point d'éclair. Évitez tout contact involontaire avec les amines. |
| Matériaux incompatibles | Amines aliphatiques. Oxydes de carbone. Incontrôlé. |
| Produits de décomposition dangereux | Les réactions exothermiques des résines époxy libèrent du monoxyde de carbone phélonique et de l'eau. |

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| Voies d'administration probables | Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion. |
| Toxicité aiguë | Non disponible |
| Données LD50 and LC50 Data | Non disponible |
| Corrosion/Irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Un contact répété avec la peau peut provoquer une dermatite, éruption cutanée ou démangeaisons. |
| Lésions oculaires graves/Irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique | Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. |
| Danger par aspiration | Non classé en fonction des données disponibles. |
| Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées | Non classé en fonction des données disponibles. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| Cancérogénicité | Inconnu |
| Toxicité pour la reproduction | Non disponible |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Non disponible |
| Effets d'interaction | Non disponible |

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| Écotoxicité (données aquatique et terrestre) | Dangereux pour l'environnement aquatique. Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Persistance et dégradation | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Potentiel de bioaccumulation | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Mobilité dans le sol | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Autres effets nocifs | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|---|---|
| Méthodes d'élimination des déchets | Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. |
|---|---|

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|---|
| | Non réglementé par les lois canadiennes sur le TMD et américaines (Règlements DOT). |
|--|---|

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONS

| | |
|--|--|
| | Non requis en vertu de la réglementation canadienne. |
|--|--|

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|--|--|
| Date de préparation | Aout 2022 |
| Date de la plus récente version révisée | 17 janvier 2024 |
| Indicateurs de révisions | L'ensemble de la DSMD a été modifié en août 2020 pour être conforme au SIMDUT 2015, qui intègre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pour les lieux de travail canadiens. |
| Références | 1.Feuillets d'information de l'ACSST, septembre 2016,CCHST, 2016 © 2.Fiche(s) signalétique(s) du fournisseur. |
| ACGIH | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| ATE | Estimation de la roxicité aiguë |
| CAS | Service de résumés chimiques |
| DSL | Liste intérieure des substances |
| IARC | Agence internationale pour la recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangeureuses |
| LC | Concentration mortelle |
| LD | Dosage mortel |
| NIOSH | Institut national de sécurité et de santé au travail |
| NTP | Programme social de toxicologie (État-Unis) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration, une division du gouvernement des États-Unis chargée de l'établissement et de la mise en pratique des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail. |
| PEL | Limite d'exposition admissible de l'Occupationnel Safety and Health Administratoion (Etats-Unis) |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| TDG | Transport de marchandises dangeureuses au Canada |
| TLV | Valeur limite seuil |
| TSCA | Les composants du produit son répertoriés dans l'inventaire de le contrôle des substances toxiques |
| TWA | Moyenne pondérée dans le temps |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangeureuses utilisées au travail |

Avis: Les faits énoncés et les recommandations faites concernant l'utilisation de ce produit sont basés sur des informations responsables. Aucune garantie d'exactitude n'est faite. Avant d'utiliser, déterminer la convenance de l'utilisation prévue du produit. L'acheteur assume tous les risques et responsabilités pour les pertes, dommages ou dépenses, directement ou indirectement, résultant de la manipulation ou de l'utilisation du produit ou de toute autre cause. Toutes les recommandations sont faites à condition que Passeport Élite ne soit pas responsable des dommages résultant de son utilisation puisque Passeport Élite ne peut pas contrôler les conditions dans lesquelles le produit sera transporté, stocké, manipulé ou utilisé par l'acheteur.

SECTION 1. IDENTIFICATION

| | |
|--------------------------------|---|
| Identificateur du produit | Polyuréthane à base d'eau industriel - Comp. B PE700225 - PE700226 - PE700227 |
| Autres moyens d'identification | N.D. |
| Usage recommandé | Revêtement polyuréthane à base d'eau |
| Restrictions d'utilisation | Inconnu |
| Identificateur du fournisseur | SCI COATINGS INC. 2821 Boulevard Le Corbusier Laval, Québec Canada H7L 4J5 www.scicoatings.com |
| No. 24 -hres | Numéro d'urgence 24 heures au Canada (CANUTEC): (613) 996-6666 |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë Catégorie buccale et cutanée 4
 Irritation cutanée Catégorie 2
 Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
 Sensibilisation cutanée Catégorie 1
 Corrosion / irritation de la peau – Catégorie de corrosion cutanée 1
 Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée Catégorie 1
 Liquides inflammables Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Attention

Mention de dangers

H302 + H312 : Nocif en cas d'ingestion ou au contact avec la peau.
 H315 : Provoque une irritation de la peau.
 H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
 H318 : Provoque de graves lésions oculaires.
 H319 : Provoque une grave irritation des yeux.
 H361 : Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P201 : Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 : Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.
 P264 : Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après les avoir manipulés.
 P270 : Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit.
 P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
 P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.
 P402+405+ P235 : Conserver sous clé dans un endroit frais et sec.
 P411 : Conserver à des températures ne dépassant pas le point de congélation.
 P391 : Collecte des déversements.
 P501 : Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux. Réponse : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.
 P308 + P313 : en cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
 P330 : Rincer la bouche.
 P302 + P352 : en cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
 P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continuez à rincer.
 P313 + P333 +P337 : Consulter un médecin : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée ou si l'irritation oculaire persiste.

Autres dangers:

Tenir à l'écart des enfants et des animaux



SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | Numéro de CAS | % Par poids | DL 50 (ORAL-RAT) (mg/kg) |
|--|---------------|-------------|--------------------------|
| Hexaméthylène diisocyanate | 28182-81-2 | 70-80% | Non disponible |
| hologosmer, isocyanurate | | | |
| Ethyl-diisopropylamine | 7087-68-5 | 1-3% | Non disponible |
| Polyoxyéthylène tridécyl ether phosphate | 9046-01-9 | 5-10% | Non disponible |
| Phosphoric acid butyl ester | 12788-93-1 | 1-3% | Non disponible |
| Hexaméthylène diisocyanate | 822-06-0 | 0-0,03% | Non disponible |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Amener le patient à l'air frais. Administrer le bouche à bouche si le patient ne respire pas. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si vous ressentez un malaise.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Donner deux verres d'eau pour la dilution. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

En cas de contact avec la peau

Nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion

L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Instructions particulières

Si un médecin ou une assistance médicale est nécessaire, apporter avec soi le contenant ou l'étiquette.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Liquide inflammable, insoluble dans l'eau. PETIT FEU : Utilisez de la poudre chimique SÈCHE.

GRAND FEU : Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard. Refroidir les récipients contenant avec un jet d'eau afin d'éviter l'accumulation de pression, l'auto-inflammation ou l'explosion.

Agents extincteurs inappropriés

Non connu.

Dangers spécifiques du produit

Explosif sous forme de vapeur lorsqu'il est exposé à la chaleur ou aux flammes. La vapeur peut parcourir une distance considérable jusqu'à la source d'inflammation et de retour de flamme. Lorsqu'il est chauffé jusqu'à la décomposition, il émet une fumée âcre et des vapeurs irritantes.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et des vêtements de protection contre l'incendie. Évitez tout contact avec ce matériau pendant les opérations de lutte contre l'incendie. En cas de contact, enfiler des vêtements de lutte contre l'incendie entièrement résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
 Par mesure de précaution générale, prenez des précautions personnelles pour ne pas respirer de gaz, de vapeurs ou de poussières. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Utilisez un équipement de protection individuelle approprié. En cas d'urgence, évacuez tout personnel inutile.
 Par mesure de précaution environnementale, évitez les déversements dans les égouts et les eaux publiques et ne pas faire pénétrer dans le sol.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
 Pour le confinement, assurez-vous d'une ventilation adéquate et absorbez tout déversement avec un liant liquide inerte et éliminez les déchets en toute sécurité.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
 Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Portez une protection respiratoire lors de la manipulation. Évitez tout contact corporel avec les contenants ou leur contenu, à moins de porter un équipement de protection individuelle approprié. Portez une protection respiratoire lors de la manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage
 Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conservez-les conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
 Tous les vêtements de protection doivent être convenablement propres et disponibles pour s'habiller avant le travail. Les mesures ou contrôles d'ingénierie et les recommandations en matière d'EPI ne sont que des lignes directrices et peuvent ne pas s'appliquer à toutes les situations. Données non disponibles. Pour plus d'informations, veuillez consulter les exigences correspondantes sous <http://www.ccohs.ca/topics/hazards/chemical/chemicals/>

| | ACGIH® TLV® | OSHA PEL | AIHA® | WEEL® |
|--------------|---------------|---------------|----------|-------------|
| Nom chimique | TWA STEL® | TWA Plafond | TWA 8-HR | Court terme |

Contrôles d'ingénierie appropriés
 Ventilation locale requise. L'air d'appoint doit être fourni pour équilibrer l'air qui est éliminé par une ventilation locale ou générale. Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition permise. Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. S'assurer que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.



Mesures de protection individuelle
Mesures générales
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Si les vêtements entrent en contact avec du matériel, ne pas le laisser sortir du lieu de travail. Nettoyez les mains et la peau exposée après le travail et avant les pauses.

Protection des yeux et du visage
 Utiliser des lunettes de sécurité hermétiquement fermées ou des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux qui sont résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau
 Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements imperméables, si nécessaire, afin de ne pas entrer en contact avec le produit.

Protection des voies respiratoires
 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Polyuréthane à base d'eau industriel - Comp. B

PE700225 - PE700226 - PE700227

| SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES | |
|---|--|
| Apparence | Liquide clair |
| Odeur | Non disponible |
| Seuil olfactif | Non disponible |
| pH | Non disponible |
| Point de fusion / congélation | Non disponible |
| Point initial | 100°C > |
| Point d'éclair | 40-60 °C |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible |
| Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosibilité. | Non disponible |
| Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosibilité. | Non disponible |
| Tension de vapeur | 0,7 à 25°C |
| Densité de vapeur | Non disponible |
| Densité relative (eau=1) | 1,15 |
| Solubilité dans l'eau | >5% à 25°C dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible |
| Température de décomposition | Non disponible |
| Viscosité | Non disponible |
| SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ | |
| Réactivité | Non réactif |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Condition à éviter | Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées et basses. |
| Matériaux incompatibles | Agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone lorsqu'ils sont brûlés. |

| SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES | |
|--|---|
| Voies d'administration probables | Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion. |
| Toxicité aiguë | Par voie orale : Nocif en cas d'ingestion. Voie cutanée : Nocif par contact avec la peau. |
| Données LD50 and LC50 Data | Non disponible |
| Corrosion/Irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/Irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique | Non disponible |
| Danger par aspiration | Non classé en fonction des données disponibles. |
| Toxicité pour certains organes cibles - Expositions | Non disponible |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut irriter les muqueuses, les yeux, le nez et les voies respiratoires. Peut provoquer une crise d'asthme chez les personnes présentant une hyperréactivité bronchique préexistante. L'exposition à des concentrations élevées peut entraîner une bronchite, un spasme bronchique et un oedème pulmonaire. Les effets sont généralement réversibles. Peut provoquer une dépression du SNC avec des symptômes de nausées, d'étourdissements, de somnolence et de perte de coordination. |
| Cancérogénicité | Inconnu |
| Toxicité pour la reproduction | Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Non disponible |
| Effets d'interaction | Non disponible |
| SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES | |
| Écotoxicité (données aquatique et terrestre) | Dangereux dans l'environnement aquatique Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Persistence et dégradation | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Potentiel de bioaccumulation | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Mobilité dans le sol | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| Autres effets nocifs | Non exigé par le SIMDUT Non requis par OSHA HCS 2012 |
| SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION | |
| Méthodes d'élimination des déchets | Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. |

| | |
|--|--|
| SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT | |
| | Non réglementé en vertu de la réglementation canadienne sur le TMD. Non réglementé par la réglementation du DOT des États-Unis. |
| SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONS | |
| | Non requis en vertu de la réglementation canadienne. |
| SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS | |
| Date de préparation | 19 novembre 2016 |
| Date de la plus récente version révisée | 7 décembre 2023 |
| Indicateurs de révisions | L'ensemble de la DSMD a été modifié en août 2020 pour être conforme au SIMDUT 2015, qui intègre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pour les lieux de travail canadiens. |
| Références | 1.Feuillets d'information de l'ACSST, septembre 2016,CCHST, 2016 © 2.Fiche(s) signalétique(s) du fournisseur. |
| ACGIH | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| ATE | Estimation de la roxicité aiguë |
| CAS | Service de résumés chimiques |
| DSL | Liste intérieure des substances |
| IARC | Agence internationale pour la recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LC | Concentration mortelle |
| LD | Dosage mortel |
| NIOSH | Institut national de sécurité et de santé au travail |
| NTP | Programme social de toxicologie (État-Unis) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration, une division du gouvernement des États-Unis chargée de l'établissement et de la mise en pratique des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail. |
| PEL | Limite d'exposition admissible de l'Occupational Safety and Health Administration (Etats-Unis) |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| TDG | Transport de marchandises dangereuses au Canada |
| TLV | Valeur limite seuil |
| TSCA | Les composants du produit son répertoriés dans l'inventaire de le contrôle des substances toxiques |
| TWA | Moyenne pondérée dans le temps |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |

Avis: Les faits énoncés et les recommandations faites concernant l'utilisation de ce produit sont basés sur des informations responsables. Aucune garantie d'exactitude n'est faite. Avant d'utiliser, déterminer la convenance de l'utilisation prévue du produit. L'acheteur assume tous les risques et responsabilités pour les pertes, dommages ou dépenses, directement ou indirectement, résultant de la manipulation ou de l'utilisation du produit ou de toute autre cause. Toutes les recommandations sont faites à condition que Passeport Élite ne soit pas responsable des dommages résultant de son utilisation puisque Passeport Élite ne peut pas contrôler les conditions dans lesquelles le produit sera transporté, stocké, manipulé ou utilisé par l'acheteur.